

Les femmes et la Société des Nations : questions sociales

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 522

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer ADMINISTRATION M ^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 6.— ÉTRANGER..... 8.— Le numéro..... 0.25 Les abonnements partent de 1 ^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.	ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne: 70 mm. Réductions p. annonces répétées Les annonces de 1 ^{er} janvier, 1 ^{er} juillet, 1 ^{er} et 15 août sont abonnées de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.
---	---	--	--

Où la femme est restée
muette, on n'a jamais en-
tendu la voix de l'humani-
té.

Charles Secrétan.

A nos nouveaux lecteurs

Ce numéro, et trois en tout cas de ceux qui le suivront sont adressés gratuitement à plus de quatorze cents personnes en Suisse romande, membres, soit des groupes et Sections de l'Association suisse pour le Suffrage, soit de Sociétés féminines affiliées à notre Alliance nationale, et non encore abonnées à notre journal.

La dernière statistique établie avait prouvé en effet que le 28 % seulement, donc pas même le tiers, des suffragistes de langue française, connaît et soutient notre journal; et la proportion des membres de Sociétés affiliées à l'Alliance en Suisse romande qui ignorent encore l'organe officiel des publications de cette même Alliance doit être, pour autant que nous avons pu nous en rendre compte, à peu près analogue. Or, si notre Mouvement Féministe doit vraiment servir d'informateur et de trait d'union entre les femmes que préoccupent les mêmes problèmes, et si celles-ci veulent mieux réaliser le grand effort commun que nous accomplissons, il est indispensable que cette proportion d'abonnés augmente dans nos quatre cantons — ceci sans parler de l'aide indispensable que sont devenus pour nous les abonnements nouveaux. Notre journal a absolument besoin des femmes membres de ces Sociétés, groupes et sections, comme elles-mêmes, et cela sans s'en douter parfois, ont besoin de lui. Nous espérons donc que l'effort que nous accomplissons par le service gratuit de ces numéros consécutifs obtiendra les résultats matériels et moraux que nous en espérons, en resserrant par le moyen de notre journal les liens si précieux que nous unissent toutes.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

L'instruction civique des jeunes filles

Depuis longtemps, on demande l'introduction, dans les programmes scolaires, d'un enseignement civique pour les jeunes filles. Il est nécessaire, à notre époque, d'élargir l'horizon de celles-ci et de leur enseigner les devoirs, les droits du citoyen, ainsi que l'organisation de l'Etat. Tout récemment encore, le département de l'Instruction publique du Canton de Vaud recevait à ce sujet une requête signée par le Cartel des Associations féminines du canton.

Le Conseil d'Etat vaudois a admis le principe d'un enseignement civique aux élèves filles des classes primaires, primaires supérieures, et ménagères. Cette décision doit déployer ses effets dès le début de l'année scolaire 1938-1939. L'enseignement sera donné sous forme d'entretiens, de causeries; le maître se contentera de faire rédiger quelques notes brèves, quelques tableaux très simples résumant l'essentiel des leçons. On ne mettra pas aux filles le manuel *Tu seras citoyenne*, on s'abstiendra des mémorisations fastidieuses. Le programme à suivre sera celui du plan d'études: la commune, son organisation, les autorités communales, le canton, les autorités cantonales, la Confédération, les autorités fédérales. On se bornera aux notions essentielles, qu'on présentera aussi simplement que possible. Les notions de droit se rapportant spécialement à la femme entreront dans le programme des écoles ménagères.

Le temps consacré à cet enseignement sera pris sur les heures réservées à l'histoire et à la géographie. En règle générale, l'enseignement sera réparti sur trois ans, à raison d'une demi-heure par semaine. Si les circonstances le permettent les leçons d'instruction civique aux jeunes filles pourront n'être données qu'en dernière année du degré supérieur; dans ce cas, elles seront d'une heure par semaine.

Les Vaudoises ont appris avec joie la décision du Conseil d'Etat, du moins celles qui désirent que la femme se prépare toujours mieux à ses tâches futures.

S. B.



Cliché Mouvement Féministe

Une romancière zurichoise :

Mary LAVATER-SLOMAN

(Voir le feuilleton littéraire)

Carrières féminines

La „Laborantine“

Les travaux de recherches courantes dans des institutions universitaires, des hôpitaux, des cliniques, et d'autres laboratoires officiels ou privés, travaux qui demandent avant tout de l'adresse manuelle, de la précision, et de la patience, sont souvent confiés par les médecins aux « laborantines » ou au personnel médical auxiliaire.

Il est plus rare que des « laborantines » soient employées dans des fabriques de produits chimiques ou pharmaceutiques, mais il faut aussi se rendre compte que ce travail est essentiellement différent de celui des laboratoires médicaux. Il consiste le plus souvent en simples manipulations chimiques dans les laboratoires d'analyse, ou en travaux auxiliaires exécutés sous la direction d'un chimiste. Aussi les employées de ces laboratoires qui, souvent, sortent directement des écoles primaires, sont-elles presque toujours formées par les fabriques elles-mêmes, et ce n'est que rarement qu'un apprentissage préalable dans une pharmacie ou dans une droguerie est exigé d'elles. Dans le présent exposé nous ne nous occuperons que de la « laborantine » auxiliaire des professions médicales.

Activité : Le travail de la laborantine varie beaucoup suivant le genre de laboratoire dans lequel elle est occupée. Auprès du médecin praticien ou dans de petites cliniques, elle est ordinairement chargée de tous les travaux de laboratoire: analyse du sang, des expectorations, du suc gastrique et de l'urine; elle peut également être appelée à apporter son aide aux services de radiologie, de rayons X ou ultra violets, ou de diathermie. Dans les grands laboratoires, surtout dans les laboratoires universitaires, le travail est divisé généralement entre le laboratoire de clinique médicale, celui de clinique chirurgicale, de dermatologie, otorhinolaryngologique, ophtalmologique, gynécologique, le laboratoire des instituts pathologique, physiologique, d'hygiène et de bactériologie. Par conséquent, selon l'institut où elle travaille, la laborantine est chargée de recherches générales ou spéciales, du montage de préparations histologiques par exemple, de travaux de bactériologie ou de sérologie, de la préparation de pièces de collections anatomopathologiques, de la micro et macro photographie, des analyses chimiques ou microscopiques des excréments et sécrétions, etc. Elle travaille soit au microscope, soit au microtome, ou encore procède à des préparations chimiques. Dans certains instituts où travaillent plusieurs laborantines, la division du travail est encore plus marquée. En outre, il est souvent demandé à la laborantine, en

plus de ses travaux scientifiques, de rédiger des procès-verbaux, de faire des classements, des dessins scientifiques, et même des travaux de bureau (sténographie, dactylographie, comptabilité).

Aptitudes requises : Le travail de laboratoire exige de l'intelligence (compréhension rapide, bonne mémoire, observation minutieuse), une bonne santé, de l'adresse manuelle, et le goût des travaux scientifiques. La laborantine doit être ordonnée, minutieuse, discrète, consciencieuse, digne de confiance, et comprendre sa responsabilité. Des jeunes filles nerveuses ou souffrant d'une forte diminution d'activité visuelle ou de daltonisme ne devront pas choisir cette profession; par contre la claudication, un défaut de prononciation, une diminution peu prononcée de l'ouïe ne constituent généralement pas des obstacles.

Cette profession ne comporte ordinairement pas de dangers pour la santé. Il est évident que la laborantine doit observer toutes les mesures prophylactiques et préventives contre des infections et, cas échéant, contre l'action nocive des rayons Roentgen.

Etudes préliminaires. Une jeune fille qui veut faire des études de laborantines doit avoir terminé les classes secondaires, et posséder des notions approfondies de chimie et de physique. La dactylographie et la sténographie lui sont souvent demandées, et la connaissance du dessin et des langues étrangères lui sera très utile. Les écoles de laborantines n'admettent que des élèves ayant fait des études secondaires supérieures, ou possédant une culture équivalente.

(La fin au prochain numéro).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés



Les femmes et la Société des Nations

Questions sociales

Toute cette semaine et dès le 21 avril a siégé à Genève la Commission des Questions sociales de la S. d. N., dont l'activité et la composition intéressent très directement les groupements féminins et féministes. En effet, les gouvernements qui en font partie, reconnaissant implicitement par là l'importance et la valeur de la collaboration féminine, tendent de plus en plus à se faire représenter officiellement par des femmes: c'est ainsi que notre amie, M^{me} Brunschvicg, M^{lle} le Dr. Serin, bien connue à Paris pour ses travaux de neurologie de l'enfance, et M^{me} Eliane Brault, secrétaire générale du Conseil supérieur de protection de l'enfance, font toutes trois partie de la délégation française; et qu'une autre amie suffragiste, membre du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale, Milena Atanaskovitch, est la seule déléguée officielle du gouvernement yougoslave. Il en est de même pour les gouvernements du Danemark, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Inde, du Mexique et de la Roumanie, qui sont représentés uniquement par des femmes, dont plusieurs sont bien connues dans nos milieux féministes internationaux, alors que d'autre part des femmes siègent à côté de représentants masculins dans les délégations de Belgique (ceci pour la première fois) de Gde-Bretagne, de Chine et de Pologne (et nous saluons tout spécialement la présence toujours bienvenue à Genève de M^{me} Grabinska, la première femme juge d'enfants à Varsovie).

Nos lecteurs n'ont pas oublié que, cette Commission ayant été complètement réorganisée en 1937, le résultat essentiel et de beaucoup le moins heureux de cette réorganisation a été la suppression complète de la collaboration, jusqu'alors si féconde, des délégués de gouvernements et des représentants, tant hommes que femmes, des organisations internationales privées. Ces derniers ont été transformés en « membres correspondants », qui ne peuvent plus participer que de façon indirecte, et par conséquent beaucoup moins active et plus lointaine, aux travaux de la Commission; et il est dès lors devenu inévitable que ceux-ci aient pris une allure plus officielle, et que la voix de l'opinion publique, la réalité des expériences pratiques y trouvent dès lors beaucoup moins d'échos. Ceci n'est-il pas, d'ailleurs un des reproches les plus fondés que l'on puisse hélas! formuler à l'heure actuelle contre la S. d. N. ?...

Parmi les questions les plus importantes qui figurent à l'ordre du jour de cette session de 1938, citons en premier lieu celle qui préoccupe à si juste titre bon nombre de nos organisations féminines: le relèvement des prostituées majeures, introduite par un remarquable rapport sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, de M. Cohen (Gde-Bretagne). D'autres points encore de cet ordre du jour touchent à des sujets analogues: les mesures de prévention concernant les mineures, les nouvelles mesures prises dans les pays abolitionnistes et les pays réglemmentaristes, les rapports des gouvernements sur la lutte menée par eux contre la traite des femmes et des enfants, etc. Puis, un sous-Comité de correspondance composé de trois femmes a mis sur pied un très beau travail sur le placement familial, envisagé non seulement dans ses applications et ses résultats pratiques, mais encore comme une forme sociologique de la protection de l'enfance. Enfin la situation des enfants illégitimes, les aspects récréatifs du cinématographe pour la jeunesse, les problèmes du travail, de l'hygiène et de l'alimentation en relation avec la situation de l'enfant, la formation du personnel social, l'organisation et l'administration de la protection de l'enfance, tant par les associations privées que par les soins de l'assistance publique, constituent encore tout autant de questions, dans la discussion desquelles il y aura certainement de nombreux renseignements utiles à glaner. Nous y reviendrons donc.

E. Gd.

Pour sauver la paix

Le "Jour de la bonne volonté"

Nous venons de recevoir le numéro de *La Jeunesse et la paix du monde*, l'excellent petit journal que publient chaque année en commun l'Union mondiale de la Femme, le Bureau International d'Education, l'Association suisse pour la S. d. N. et la Société pédagogique de la Suisse romande, et qui, largement répandu à travers le monde, répond par une éducation pour la paix, non seulement à l'horrible éducation pour la guerre qui se fait dans de nombreux pays, mais encore à la vague de pessimisme qui passe en ce moment sur nous. Edité internationalement l'an dernier à 250,000 exemplaires, il a été distribué à 45,000 exemplaires en Suisse allemande et 20,000 en Suisse romande, grâce au bienveillant appui des autorités scolaires.

Le numéro de 1938 nous paraît digne de tous points de ses prédécesseurs: à côté du traditionnel message des enfants du Pays de Galles, qui y figure naturellement en bonne place, nous y trouvons d'excellents et brefs articles, des récits historiques, des anecdotes, dont plusieurs sont spirituellement illustrés, et qui tous imprimeront dans l'esprit de leurs jeunes lecteurs l'idée que le fléau de la guerre peut être évité par la bonne volonté de chacun, et que nul n'est trop petit pour travailler pour la paix. Une belle biographie du Président Masaryk, qui met l'exemple de cette vie à la portée de tous, constitue une partie importante de ce numéro que nous recommandons chaleureusement à tous ceux qui ont des enfants auprès d'eux. (S'adresser pour les commandes: 5 ct. l'exemplaire, port en sus, à l'Union Mondiale de la Femme, 52, rue des Paquis, Genève).